



La République de Moldavie est-elle prête pour la réintégration de la région transnistrienne d'ici 2028, dans le cadre du processus d'intégration européenne ?

Mihaela Șerpi

Faculté d'études européennes
Université Babeș-Bolyai de Cluj-Napoca, Roumanie
mihaela.serpi@ubbcluj.ro
<https://orcid.org/0009-0002-5870-9824>

Reçu le 20-11-2025 / Évalué le 30-11-2025 / Accepté le 12-12-2025

Résumé

La République de Moldavie, engagée dans un processus d'intégration européenne, doit également accélérer la réintégration de la Transnistrie dans son cadre juridique, administratif, économique, financier, douanier, éducatif, culturel et informationnel. Le sort de la Transnistrie doit être décidé dans le cadre de ce processus d'intégration, car la République de Moldavie a peu de chances de s'intégrer à un territoire sous occupation militaire russe. La réintégration sera coûteuse, complexe et de longue haleine. Cet article décrit la situation actuelle dans le territoire moldave temporairement occupé et examine les principaux obstacles à la réintégration de la région. Parallèlement, nous analysons les déclarations des autorités de Chișinău concernant la réintégration et le niveau de préparation actuel de l'État à l'absorption de la région au sein de l'espace national.

Mots-clés : réintégration, Transnistrie, intégration européenne, Moldavie

Este Republica Moldova pregătită pentru reintegrarea regiunii transnistrene până în 2028, în contextul procesului de integrare europeană ?

Rezumat

Republica Moldova, aflându-se într-un amplu proces de integrare în Uniunea Europeană, trebuie să accelereze și procesul de reintegrare a regiunii transnistrene în cadrul juridic, administrativ, economic, financiar, vamal, educațional, cultural și informațional al țării. Soarta regiunii transnistrene ar trebui hotărâtă în cadrul procesului de aderare la Uniunea Europeană, deoarece Republica Moldova are șanse reduse de a se integra cu un teritoriu aflat sub ocupație militară rusă. Reintegrarea va fi costisitoare, complicată și de lungă durată. Acest articol descrie contextul actual din teritoriul ocupat temporar al Moldovei și explorează care ar putea fi impedimentele majore în procesul de reintegrare a acestuia. Totodată, ne propunem să analizăm declarațiile autorităților de la Chișinău privind reintegrarea și gradul real de pregătire al statului pentru absorbția regiunii în spațiile unice naționale.

Cuvinte-cheie : reintegrare, regiunea transnistreană, integrarea europeană, Moldova

Is the Republic of Moldova ready for the reintegration of the Transnistrian region by 2028, in the context of the European integration process?

Abstract

The Republic of Moldova, involved in a comprehensive process of integration into the European Union, must also accelerate the reintegration process of the Transnistrian region into the legal, administrative, economic, financial, customs, educational, cultural and informational framework of the country. The fate of the Transnistrian region should be decided within the framework of the integration process into the European Union, because the Republic of Moldova has little chance of integrating with a territory under Russian military occupation. Reintegration will be costly, complicated and long-term. This article describes the current context in the temporarily occupied territory of Moldova and explores what could be the major impediments to the reintegration process of the region. At the same time, we analyse the statements of the authorities in Chişinău regarding reintegration and the actual level of preparedness of the state for the absorption of the region into the single national spaces.

Keywords: reintegration, Transnistrian region, European integration, Moldova

Introduction

La République de Moldavie possède un territoire temporairement occupé par la Fédération de Russie depuis 1992. Ce territoire représente 11 % de la superficie et 18 % de la population totale du pays. Après l'effondrement de l'Union soviétique, la Transnistrie est restée sous le contrôle d'un régime autoritaire et du conglomérat industriel « Sheriff ». Le régime d'occupation, bénéficiant du soutien économique, logistique et militaire de la Fédération de Russie, a mis en place et développé ses propres structures, parallèles à celles de la rive droite du Dniestr, dans des domaines essentiels tels que l'éducation, la justice, la santé, la sécurité et l'ordre public. L'activité de ces structures est illégale au regard du droit national et international, car elle opère en dehors du cadre constitutionnel du pays. Le régime de Tiraspol possède également son propre drapeau, sa propre monnaie et son propre cadre législatif. Depuis le début des années 2000, la Transnistrie a aligné sa législation et ses normes éducatives sur celles de la Russie.

L'arrêt de la Cour constitutionnelle du 2 mai 2017 reconnaît explicitement que la partie orientale de la République de Moldavie est sous occupation militaire russe. La Cour a constaté que la Fédération de Russie a

non seulement manqué à ses engagements de retrait de ses forces d'occupation, mais a, au contraire, renforcé sa présence militaire en Transnistrie (Curtea Constituțională a Republicii Moldova, 2017). La Fédération de Russie exerce son contrôle sur la Transnistrie par le biais d'un régime d'occupation doté d'un vaste réseau de structures paramilitaires et de sécurité. En 2004, dans l'affaire Ilașcu et autres c. Moldavie et Russie, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a relevé que la Transnistrie « survit grâce au soutien militaire, économique, financier et politique apporté par la Fédération de Russie ». Compte tenu de l'influence déterminante de la Fédération de Russie sur ce territoire, elle porte la responsabilité des exactions et violations des droits de l'homme commises par les structures du régime d'occupation. Bien que le droit international impose de nombreuses obligations à la puissance occupante, il n'exonère pas l'État souverain de ses propres responsabilités. La République de Moldavie demeure donc tenue de garantir le respect et la protection des droits humains en Transnistrie. Toutefois, sous prétexte d'un contrôle insuffisant sur la région, elle n'a pas réalisé de progrès significatifs en matière de protection des droits des populations du territoire temporairement occupé. Malgré les déplacements internes de population dus à la répression politique et les nombreuses détentions illégales pour avoir exprimé librement des opinions, Chișinău n'a mis en place aucun mécanisme d'aide et de soutien spécialisé pour les habitants de la Transnistrie.

Alors que la rive droite du Dniestr a connu un vaste processus de démocratisation et de libéralisation après l'effondrement de l'URSS, la Transnistrie est restée fidèle aux politiques répressives de l'ère communiste. Dans cette région, il n'existe ni presse libre et indépendante, ni société civile, ni environnement propice au développement de l'entrepreneuriat, ni mécanismes de défense des droits humains et des libertés fondamentales. Parallèlement, aucun mécanisme externe indépendant ne permet de surveiller et de documenter la situation en territoire occupé. De ce fait, la région demeure isolée et sa population ne bénéficie d'aucune protection ni recours juridiques. Les structures d'occupation exercent un contrôle accru, notamment sur les dons et financements étrangers, qu'elles n'acceptent que dans les domaines politiquement non sensibles. Les rapports Freedom

in the World font état d'une détérioration constante de la situation des droits humains en Transnistrie (Freedom House, 2024a). La situation des droits humains s'est dégradée suite à de multiples crises ces dernières années, telles que la pandémie de COVID-19, la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et la crise énergétique du début de l'année 2025. Depuis 2022, les habitants de la région qui s'adressent aux forces de l'ordre sur la rive droite du Dniestr ou à des instances internationales, comme la CEDH ou les mécanismes de l'ONU, risquent jusqu'à huit ans de privation de liberté (Zona de Securitate, 2022). L'indice de démocratie global de la Transnistrie est de 17 sur 100, un niveau proche de celui de la Fédération de Russie (13 sur 100) (Freedom House, 2024b). Les droits politiques obtiennent 5 points sur 40 et les libertés civiles 12 sur 60 (Freedom House, 2024a). Comparée à la région transnistrienne, la rive droite du Dniestr obtient un score de démocratie total de 60 points sur 100. Selon l'association Promo-LEX (2023), qui surveille la situation des droits de l'homme en Transnistrie depuis plus de deux décennies, le taux d'incarcération dans le territoire occupé est deux fois plus élevé que sur la rive droite du Dniestr et trois fois supérieur à la moyenne européenne, ce qui révèle le climat répressif et punitif qui y règne.

Les principes régissant les structures d'occupation ne sont pas conformes aux normes internationales. En 2016, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a établi, dans l'affaire Mozer c. Moldavie et Russie, que la justice prétendument rendue dans la région ne relève pas d'un « système reflétant une tradition juridique conforme aux principes de la Convention ». Par conséquent, les décisions rendues par les tribunaux créés par le régime d'occupation sont illégales. Ainsi, au regard de la jurisprudence de la CEDH et du droit national, toutes les personnes détenues dans les prisons de Transnistrie sont illégalement privées de liberté, car elles n'ont pas été condamnées par des tribunaux légitimes, au sein d'un système juridique compatible avec les normes internationales. Les autorités de Chişinău ne reconnaissent pas les décisions rendues dans des domaines sensibles tels que l'adoption d'enfants ou la mise en place de tutelles.

L'influence déterminante de la Fédération de Russie s'est également manifestée par la militarisation de la région. L'ancien vice-Premier ministre

chargé de la réintégration de la République de Moldavie, Oleg Serebrian, a déclaré dans une interview que « la Transnistrie est probablement la région la plus militarisée » (Euronews Romania, 2024). Près de 20 % du budget régional sont alloués aux forces de l'ordre et aux structures paramilitaires (Promo-LEX, 2025a). Ces structures paramilitaires ont infiltré l'ensemble de l'appareil administratif du régime. Les militaires sont présents aussi bien dans les entreprises industrielles que dans les institutions civiles, telles que les écoles ou l'administration publique locale.

Le système éducatif joue un rôle important dans le processus de militarisation et de maintien de la région dans la sphère d'influence de la Fédération de Russie. Environ 90 % des élèves étudient en russe. L'enseignement du roumain en alphabet latin est interdit depuis 1994. Les enfants et les jeunes de Transnistrie n'ont pas accès aux produits et services culturels en roumain, ni à une information fiable sur l'histoire et la réalité de la République de Moldavie. Dans les écoles maternelles, les enfants recréent des scènes inspirées de la Seconde Guerre mondiale et jouent le rôle de soldats blessés et d'infirmières au front (Promo-LEX, 2025c). Au niveau de l'enseignement général, les élèves suivent le cours obligatoire « Instruction militaire de base », dispensé par des militaires et des officiers de réserve, qui comprend des exercices de maniement d'armes à feu et de grenades. Certains sujets ont été idéologisés afin d'ancrer l'idée que la population de la région est différente de celle de la rive droite du Dniestr en termes d'identité et de culture. Les prétendus ministères de la Défense et de la Sécurité de Tiraspol, placés sous le contrôle direct des services de sécurité russes, organisent des camps d'entraînement militaire pour les jeunes (Promo-LEX, 2025d). Certaines initiatives de militarisation de l'éducation et de la politique de jeunesse, comme le mouvement « Jeune Armée », ont été importées de la Fédération de Russie, avec le soutien de la Force opérationnelle russe stationnée illégalement sur le territoire de la République de Moldavie. Les pratiques d'idéologisation et d'endoctrinement des enfants et des jeunes, appliquées et développées en Transnistrie, sont actuellement reproduites dans les territoires ukrainiens temporairement occupés. Au cours des neuf dernières années, plus de 100 étudiants transnistriens ont participé à des camps d'endoctrinement organisés par les centres « Artek » et « Orlionok » en Crimée occupée et en

Fédération de Russie, impliqués dans un programme de déportation forcée et d'adoption illégale d'enfants ukrainiens (Promo-LEX, 2025e).

1. La situation socio-économique – un facteur potentiel de réintégration

Les disparités économiques entre le territoire contrôlé et le territoire non contrôlé du pays se sont accentuées ces dix dernières années. Les salaires, les prestations sociales et le pouvoir d'achat des habitants de la région transnistrienne ont considérablement diminué par rapport au reste du pays. La situation économique précaire de la région contraint de nombreux habitants à faire quotidiennement la navette vers le territoire contrôlé par Chișinău pour travailler, accéder aux services de santé ou acheter des biens de consommation. La structure des revenus de la population révèle une forte dépendance aux transferts de fonds et aux aides sociales. Ces transferts représenteraient environ 15 % du revenu total de la population, contre 12 % dans le reste du pays (Prohnițchi, 2024 : 4-5).

En 2018, on estimait qu'environ un quart des habitants de la région émigreraient temporairement pour des raisons professionnelles. D'autres analyses suggèrent qu'un habitant sur trois se trouverait à l'étranger (Grâu, Radio Europa Liberă Moldova, 2021). Les données statistiques publiées par le régime d'occupation indiquent une diminution de la population de 32 % entre 1998 et 2025. Selon certaines estimations d'analystes moldaves, le nombre d'habitants pourrait se situer entre 395 000 et 425 000 (Prohnițchi, 2024 : 23). Plus de 80 % de la population de la région possède la nationalité moldave. Le 30 juin 2025, les autorités de Chișinău ont déclaré que 347 000 personnes originaires de Transnistrie détenaient la nationalité moldave (Biroul politici de reintegrare, 2025a).

L'ampleur des migrations est déterminée par une combinaison de facteurs, tels que l'occupation militaire de la région par la Fédération de Russie, les mauvaises conditions de vie et de travail, le manque de perspectives de développement économique, les graves violations des droits de l'homme et le monopole économique du conglomérat « Sheriff », qui entrave le développement de l'entrepreneuriat. La guerre menée par la Russie contre l'Ukraine a contribué à amplifier les incertitudes et à instaurer un climat de peur. Selon une enquête réalisée en Transnistrie en 2025, les

principales préoccupations des habitants sont la faiblesse des revenus, l'émergence d'une nouvelle crise énergétique et l'incertitude quant au statut de la région. Jeunes et moins jeunes ressentent une profonde inquiétude quant à l'avenir de la région (Tabaranu, Zona de Securitate, 2025).

Le modèle économique actuel de la région, soutenu par le gaz russe gratuit, ne peut garantir la survie du régime d'occupation à long terme. Début 2025, après l'expiration du contrat de transit de gaz liant l'Ukraine à Gazprom, la Fédération de Russie a provoqué une crise énergétique sans précédent en Transnistrie, dans le but de déstabiliser la situation intérieure du pays avant les élections législatives du 28 septembre. Cette crise a marqué le début de l'effondrement économique du régime de Tiraspol (Călugăreanu, Deutsche Welle, 2025). Privée de gaz russe gratuit, l'industrie régionale, pourtant l'un des principaux contributeurs au budget, s'est retrouvée à l'arrêt. Elle n'a pas pu se redresser, même dans les mois qui ont suivi, en raison de l'instabilité des approvisionnements en gaz. Par ailleurs, dans ce contexte de crise, Chișinău a cessé d'acheter de l'électricité à la centrale thermique de Cuciurgan, qui était auparavant le principal fournisseur de la rive droite du Dniestr. Cette décision de Chișinău a privé Tiraspol d'une autre source de revenus importante. Dans ce contexte, l'inflation a fortement augmenté, ce qui a rendu les prix de certains produits de première nécessité 25 à 40 % plus élevés que sur la rive droite du Dniestr (Gorbatovschi, Ziarul de Garda, 2025). En l'absence de soutien financier extérieur, la région risque de faire face à une crise humanitaire. Le régime de Tiraspol a officiellement reconnu rencontrer de graves difficultés pour verser les salaires et les pensions, et pour approvisionner les institutions publiques en biens essentiels. Si la crise actuelle persiste et que le processus de réintégration ne soit pas entamé, la région risque de connaître une nouvelle vague massive d'émigration de sa population jeune et active, ce qui pourrait la transformer en une simple enclave militarisée sous contrôle russe (Ceban, Carnegie Politika, 2025). Dans ce scénario, l'influence de la Fédération de Russie sur Tiraspol se trouverait renforcée.

Durant la crise, l'UE a proposé à la Moldavie une aide d'urgence de 20 millions d'euros pour l'approvisionnement en gaz de la Transnistrie. Chișinău a conditionné ce transit à quatre principes, dont la libération des

prisonniers politiques et l'intégration de la télévision publique nationale au réseau audiovisuel local. L'UE est prête à débloquer un nouveau plan d'aide énergétique de 60 millions d'euros, mais Tiraspol ne s'est pas montré disposé à y recourir, malgré la gravité de la crise économique (Conovali, NewsMaker, 2025). Cette aide est conditionnée à la mise en œuvre de mesures visant à améliorer la situation des droits humains, à libéraliser l'économie et à aligner les tarifs énergétiques sur les prix du marché. Ce refus confirme que le régime de Tiraspol s'oppose à toute perspective de démocratisation et de libéralisation, car elle pourrait menacer son pouvoir. Parallèlement, la réaction rapide de l'UE face à la grave crise énergétique transnistrienne a démontré sa capacité à influencer significativement l'évolution de la situation dans cette région.

2. Visions pour la réintégration du pays

Depuis 1992, le processus de réintégration de la Transnistrie dans le cadre législatif national n'a guère progressé. Certains responsables politiques à Chișinău affirment que, tant que les troupes d'occupation russes sont présentes dans la région, cette question « n'est pas urgente » (Buruiană, NewsMaker, 2025). Pour Chișinău, le lancement de la réintégration est conditionné par le retrait des troupes russes. Cette approche, bien que légitime, a conduit les autorités à un manque de préparation face à la complexité et aux difficultés du processus de réintégration. L'absence de contrôle effectif sur la région et la présence militaire russe ont servi de prétexte pour justifier le manque de mesures efficaces de protection des droits humains, l'absence d'un cadre législatif adapté à la réintégration et à la période de transition, ainsi que l'absence de plans de réintégration sectoriels.

La République de Moldavie ne dispose pas non plus d'un cadre législatif établissant un régime juridique spécifique pour le territoire temporairement occupé. Contrairement à la Moldavie, l'Ukraine a adopté en 2014, immédiatement après l'annexion illégale de la Crimée, une loi relative au régime juridique des territoires temporairement occupés et aux droits des populations y résidant. Cette loi contient des dispositions claires concernant les responsabilités des autorités, les modalités de contrôle et de

protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le régime d'entrée et de sortie des territoires occupés, ainsi que les aspects relatifs à la responsabilité de la Fédération de Russie et des structures d'occupation (Verkhovna Rada of Ukraine, 2014).

La question de la réintégration est revenue sur le devant de la scène en raison de la situation économique critique de la région. Par ailleurs, l'avancement du processus d'intégration européenne et l'objectif ambitieux d'adhérer à l'UE en 2028 soulèvent de nombreuses interrogations quant à l'avenir de la région. Selon la vision de Chișinău, l'un des scénarios envisagés serait l'intégration du pays « en deux étapes » (Soltan, Agora, 2025). Dans un premier temps, la rive droite du Dniestr serait intégrée, puis, si les conditions sont favorables, la rive gauche le serait progressivement. Ce scénario est problématique pour plusieurs raisons, notamment la présence de troupes et de structures paramilitaires russes, l'existence du dépôt d'armes de Cobasna et le manque de contrôle sur la ligne administrative avec la Transnistrie, ainsi que sur le segment transnistrien de la frontière avec l'Ukraine. Contrairement à l'Ukraine et à Chypre, la Moldavie ne dispose pas de points de contrôle ni de système d'enregistrement des entrées et sorties du territoire occupé. De ce fait, des enlèvements de personnes sur la rive droite du Dniestr ont été commis par des représentants des forces de sécurité de la rive gauche, ainsi que du trafic d'armes à travers les zones non contrôlées. Par ailleurs, l'absence de contrôle administratif a facilité l'implication de représentants de ces mêmes forces dans diverses actions de déstabilisation sur le territoire contrôlé.

Une autre solution consisterait à trouver une solution pour la réintégration de la région jusqu'à l'adhésion de la Moldavie à l'UE. Bruxelles a clairement indiqué que l'intégration européenne doit se faire après la réunification du pays. Dans une interview accordée à la chaîne de télévision publique Moldova 1, Marta Kos, commissaire européenne à l'élargissement, a déclaré que le gouvernement « devra œuvrer en Transnistrie pour permettre la convergence de cette région au sein de la République de Moldavie, qui rejoindra l'Union européenne » (Mihalache, Moldova 1, 2025). Cependant, cet objectif sera difficile à atteindre en raison du manque de vision stratégique, de plans de réintégration sectoriels et d'une architecture institutionnelle capable de coordonner et de mettre en œuvre

le processus de réintégration. Les séquelles de plus de 30 ans d'occupation se feront profondément sentir pendant encore de nombreuses décennies, et relever ces défis exige une vision à long terme. Les autorités évoquent également le coût très élevé de la réintégration, que Chișinău ne peut supporter à elle seule (Dermenji, Radio Europa Liberă Moldova, 2023). L'implication des partenaires au développement sera essentielle. Selon les estimations de Chișinău, le coût de la réintégration s'élèverait à au moins 3 milliards d'euros au cours des trois premières années (Mirca, TVR Moldova, 2025). D'autres estimations indiquent que le coût de la réintégration entre 2028 et 2040 atteindra environ 130 milliards de lei moldaves (environ 5 milliards d'euros). Les principales pressions sur le budget concerneront les dépenses de santé, de protection sociale et la compensation de la hausse des tarifs des services publics. En 2028, le coût total de la réintégration pourrait représenter 2,7 % du PIB moldave, et en 2040, il diminuerait à 0,7 %. Les coûts de la première phase seront les plus élevés. Leur poids diminuera à mesure que la crise économique régionale sera surmontée et que Chișinău rétablira son contrôle total sur ce territoire (Prohnițchi, 2024 : 30-31).

Afin de garantir l'intégration de l'intégralité du territoire de la République de Moldavie à l'UE, l'État doit entreprendre des préparatifs approfondis en vue de la réintégration complète de la Transnistrie, en anticipant la complexité du processus et les défis spécifiques, notamment ceux liés à la justice transitionnelle. Cette nécessité est d'autant plus urgente qu'à ce jour, aucune stratégie ni aucun plan d'action n'ont été élaborés, aucun groupe de travail n'a été constitué, aucun mécanisme institutionnel de coopération n'a été créé et aucune institution clairement chargée de l'élaboration, de la coordination et de la mise en œuvre des documents de politique et de planification relatifs au processus de réintégration n'a été désignée. Un autre aspect important est que la République de Moldavie n'a aucune expérience en matière de désenclavement de territoires ayant été longtemps sous le contrôle et l'influence de la Fédération de Russie. Il est important de noter que, bien que le président du pays ait déclaré qu'un plan de réintégration existait depuis 2023, ce plan n'a été ni publié, ni approuvé par un acte administratif, ni consulté par la société civile, ni soumis à une large consultation publique (Arvintii, 2023). Dans le même temps, en 2023,

l'ancien vice-Premier ministre chargé de la réintégration, Oleg Serebrian, a déclaré que cette stratégie ne prévoyait aucun plan d'action pour faire face à un éventuel dégel indésirable du conflit (Dermenji, Radio Europa Liberă Moldova, 2023). De plus, étant donné que les débats publics se limitent aux coûts de la réintégration, nous concluons que ce plan n'aborde pas la question de manière globale.

La réintégration de la Transnistrie n'est une priorité ni pour les partis politiques ni pour les citoyens. Lors des élections législatives de septembre 2025, seuls 12 des 23 partis, blocs électoraux et candidats indépendants ont inclus des questions relatives à la Transnistrie dans leurs programmes électoraux. Cependant, aucun parti ne s'est engagé à résoudre la question transnistrienne, alors même que le contexte actuel est le plus favorable à la réintégration. Le Parti Action et Solidarité (PAS), au pouvoir, n'a retenu que trois objectifs généraux liés à la réintégration : (i) identifier des mesures pour la réintégration progressive de la région dans l'espace national unique, (ii) rendre plus attrayante la perspective d'une réintégration pacifique pour les habitants de la région et (iii) impliquer les partenaires au développement, notamment l'Union européenne, dans le soutien aux efforts de réintégration progressive (Ciurcă, Zona de Securitate, 2025). Ces objectifs laissent penser que, pour les quatre prochaines années de son mandat, le PAS ne propose pas de changement de paradigme majeur. Cela ressort clairement du fait que le gouvernement n'a pas inclus la réintégration de la région ni le règlement du conflit gelé dans la liste des dix priorités de l'État sur la voie de l'adhésion à l'UE (Călugăreanu, Zona de Securitate, 2025). De plus, le troisième objectif du programme électoral du PAS souligne la volonté de Chișinău de trouver des solutions conjointement avec l'UE. Quant aux perceptions et aux attitudes de la population, les résultats du Baromètre d'opinion publique 2024 révèlent que seulement 7,9 % des personnes interrogées considèrent que le rétablissement de l'intégrité territoriale du pays et la résolution de la question transnistrienne constituent le problème le plus important à résoudre en République de Moldavie (Institutul de Politici Publice, 2024 : 29).

Les autorités de Chișinău affirment que la région devrait être réintégrée, avant tout d'un point de vue économique, arguant que c'est le meilleur moyen de résoudre pacifiquement le conflit gelé. Selon elles, cela

permettrait à Chişinău de réintégrer progressivement la région et de réduire l'impact social important sur la population locale et les petites entreprises. Au cours des trois dernières décennies, la politique de Chişinău envers la Transnistrie a été presque exclusivement axée sur le rapprochement socio-économique entre les deux rives du Dniestr. De ce fait, les progrès les plus importants ont concerné la réintégration des acteurs économiques dans le cadre juridique national et la fourniture de services de santé publique, d'assistance et de protection sociale à la population. Cependant, ces initiatives ne s'inscrivaient pas dans une vision stratégique ni dans un plan d'action bien défini concernant la politique économique, sociale, monétaire et fiscale de la réintégration. Bien qu'une réintégration économique partielle ait généré des avantages directs, notamment pour les dirigeants du régime d'occupation et le conglomérat « Sheriff », qui exerce une influence considérable sur la vie politique régionale, Tiraspol continue de s'opposer au processus de réintégration.

D'un point de vue économique, la région est étroitement liée à l'espace économique de la rive droite du Dniestr et à celui de l'Union européenne. En 2006, ses exportations vers le marché de l'UE s'élevaient à 56,8 millions d'euros. En 2022, elles dépassaient les 320 millions d'euros. Si, en 2006, les exportations vers la Fédération de Russie atteignaient 128,3 millions d'euros, elles ont diminué à 21,1 millions d'euros en 2024 (Biroul politici de reintegrare, 2025b). En 2024, la part des exportations vers les États membres de l'UE était de 83 %, contre 54 % pour les importations (Biroul politici de reintegrare, 2025c). D'autres données statistiques témoignent également de la réintégration socio-économique progressive de la population de la rive gauche du Dniestr :

- Une partie importante des agents économiques de la région transnistrienne (2 428) sont enregistrés sur la rive droite du Dniestr et se conforment à la législation nationale (Biroul politici de reintegrare, 2025d) ;
- Environ 50 % (59 715 personnes) des chauffeurs de la région sont titulaires d'un permis de conduire moldave (Biroul politici de reintegrare, 2025e ; 2025f) ;

- 766 jeunes originaires de la rive gauche du Dniestr étudient dans des établissements d'enseignement situés sur la rive droite, sur des places financées par le budget de l'État (Biroul politici de reintegrare, 2025g) ;
- 2 752 personnes vivant sur le territoire occupé bénéficient de prestations sociales d'une valeur de 27,6 millions de lei, et 27 840 personnes sont assurées médicalement par les autorités nationales (Biroul politici de reintegrare 2025h ; 2025i).

Malgré l'importance stratégique de la dimension socio-économique de la réintégration, il est essentiel de noter que l'attention quasi exclusive portée à cette dimension a conduit à négliger d'autres aspects fondamentaux, tels que la justice transitionnelle, la démilitarisation et la démocratisation de la région, la lutte contre la propagande, la dé-idéologisation du système éducatif, ainsi que la formation et le transfert des enseignants et des fonctionnaires sur la rive gauche du Dniestr après l'occupation. Les institutions ignorent comment le système éducatif sera intégré au cadre juridique national, comment elles traiteront la question des détenus dans les prisons illégales de la région, des milices locales et des services de sécurité, ou encore des décisions de justice rendues pendant les trente années d'occupation. Nombre de ces questions sont sensibles du point de vue de la sécurité nationale et des droits humains.

L'un des plus grands défis pourrait être l'intégration cognitive et informationnelle de la population du territoire occupé, qui vivait dans un vide informationnel, n'ayant accès qu'aux canaux de propagande du régime d'occupation et de la Fédération de Russie. Ce processus impliquerait d'analyser les croyances, les émotions, les attentes, les identités sociales et les attitudes des différents groupes de population de la région, ainsi que de transformer les valeurs et les perceptions forgées pendant l'occupation. Selon l'association Promo-LEX (2025b), plus de 40 % du contenu de l'espace informationnel dans la région est de la propagande. Les principaux piliers narratifs de cette propagande sont la glorification et la mythification du passé soviétique, le mythe de l'identité transnistrienne et l'endoctrinement de la région, la conviction qu'elle est politiquement et économiquement assiégée par des voisins hostiles. Bien que la désinformation et l'endoctrinement ciblent l'ensemble de la population, ils sont beaucoup plus

complexes et persistants au sein du système éducatif. La génération née après 1992 n'a pas l'expérience de la vie commune avec la population de la rive droite du Dniestr, contrairement à ses aînés. Depuis trois décennies, une nouvelle génération se forme au sein d'un système éducatif parallèle, façonnée par une idéologie étrangère aux valeurs de paix, de démocratie et de droits humains. Cette génération, à l'instar des précédentes, n'a pas non plus l'expérience de la vie dans un environnement libre et démocratique. Dans ce contexte, la réintégration est inconcevable sans une intervention stratégique visant à contrer l'influence idéologique du régime d'occupation et de la Fédération de Russie. Les autorités et la société civile ukrainienne qualifient ce processus de « dépossession cognitive » (Mission of the President of Ukraine in the Autonomous Republic of Crimea, 2023).

3. Causes de l'absence de plans stratégiques de réintégration

L'absence de vision stratégique et de plans de réintégration sectoriels résulte non seulement d'un manque de volonté politique et d'une compréhension approfondie de la problématique transnistrienne, mais aussi du fonctionnement de l'architecture institutionnelle actuelle chargée de la réintégration. Actuellement, la responsabilité de formuler et de mettre en œuvre les politiques de réintégration repose presque exclusivement sur le vice-Premier ministre chargé de la réintégration et le Bureau de la politique de réintégration, une structure sous-dimensionnée au sein de la Chancellerie d'État (Gvidiani, 2020). Ce bureau, composé d'une quinzaine de spécialistes répartis en quatre sections, ne dispose pas des ressources, des mécanismes et des capacités nécessaires pour gérer la complexité du dossier transnistrien. Son activité est entravée par le manque de personnel qualifié et l'absence de spécialistes en analyse et planification stratégiques. Par exemple, le Service des aspects juridiques et de sécurité du Bureau de la politique de réintégration ne compte qu'un seul spécialiste, et la Section des politiques sectorielles, quatre. À titre de comparaison, le Bureau de l'intégration européenne, également rattaché à la Chancellerie d'État, emploie 41 personnes (Guvernul Republicii Moldova, 2025).

Le Bureau de la politique de réintégration a été créé suite à une réforme institutionnelle menée en 2009, qui a entraîné la suppression du ministère de la Réintégration. Cette réforme visait à rehausser le statut de la réintégration en créant le poste de vice-Premier ministre chargé de la réintégration (Ursu, Radio Europa Liberă Moldova, 2009). La création de ce poste visait à améliorer la coopération interministérielle en matière de mesures de réintégration. Cependant, la réforme de 2009 n'a pas prévu de renforcer l'institution qui assiste le vice-Premier ministre chargé de la réintégration et qui est directement responsable de l'élaboration des documents de politique publique dans ce domaine. L'effectif est resté inchangé, à une quinzaine de personnes. Par ailleurs, la réforme n'a pas instauré de mécanisme de coordination interinstitutionnelle entre les autorités centrales.

L'efficacité de la coopération interministérielle en matière de réintégration demeure faible. L'appui spécialisé fourni par les autorités publiques centrales est souvent inadapté aux spécificités et à la complexité du dossier transnistrien. On observe également des réticences, un manque d'implication ou une approche formaliste de la part des institutions centrales et locales, qui invoquent l'absence de mandat clair ou de décisions politiques de haut niveau (Gvidiani, 2020). Ces lacunes sont accentuées par le fait que le cadre réglementaire actuel ne définit pas clairement les compétences des ministères en matière de réintégration, ni la répartition des responsabilités entre eux. Par ailleurs, il n'existe aucune plateforme de coordination gouvernementale réunissant les représentants du Conseil des ministres, des ministères et des institutions subordonnées, afin de garantir une approche cohérente du processus de réintégration. Cette situation explique l'absence de réaction des autorités face à de nombreux problèmes, tels que la propagande en provenance de Transnistrie, qui infiltre l'espace médiatique national. Une enquête journalistique a révélé que les chaînes de télévision transnistriennes et russes sont accessibles à 850 000 personnes dans 430 localités de Moldavie. Selon cette enquête, aucune institution n'a assumé de responsabilité ni manifesté d'intention claire de remédier à ce problème (Cheptănaru, Anticorupție, 2025).

À ce jour, aucune mesure concrète n'a été prise pour renforcer le Bureau des politiques de réintégration et clarifier les compétences des ministères

et agences qui lui sont subordonnés. Bien que des initiatives aient été lancées en ce sens, elles n'ont pas été pleinement mises en œuvre. À titre d'exemple, citons la décision gouvernementale n° 545 du 4 mai 2016, adoptée pour « encourager la mise en œuvre efficace et opérationnelle de l'objectif gouvernemental de réintégration du pays ». Cette décision impose à chaque ministère l'obligation de nommer un ministre délégué et un haut fonctionnaire chargés de la question transnistrienne, avec un rôle de soutien au Bureau des politiques de réintégration et une participation aux groupes de travail sectoriels Chișinău-Tiraspol. Dans les faits, cependant, les dispositions de cette décision ont été appliquées superficiellement. Les ministères se sont contentés de nommer des fonctionnaires pour une participation formelle aux groupes de travail sectoriels Chișinău-Tiraspol, sans intégrer les questions transnistriennes à leurs activités courantes. Les groupes de travail sectoriels, réunissant des experts des deux rives du Dniestr, se sont révélés inefficaces, les représentants du régime d'occupation n'ayant pas fait preuve d'ouverture à la coopération et Chișinău n'ayant pas mis en place de mécanismes alternatifs pour faire progresser le processus. L'élaboration et la mise en œuvre de politiques de réintégration sectorielle devraient constituer un processus distinct et indépendant des groupes de travail Chișinău-Tiraspol, compte tenu des blocages systémiques imposés par le régime d'occupation et la Fédération de Russie.

Conclusions

Le processus d'intégration européenne pourrait jouer un rôle déterminant dans la réintégration de la Transnistrie au sein du cadre juridique national, car la résolution du conflit gelé et le rétablissement d'un contrôle effectif sur la région pourraient constituer une condition d'adhésion à l'UE. L'intégration européenne de la Moldavie, sous sa forme actuelle, reviendrait à importer un nouveau conflit gelé au sein de l'UE. Les principaux obstacles à l'intégration de la Transnistrie à l'UE sont la présence des troupes d'occupation russes et le fait que la Moldavie ne contrôle pas la frontière administrative avec ce territoire, ce qui engendre des risques sécuritaires majeurs. La guerre d'agression menée par la Russie

contre l'Ukraine et les projets révisionnistes du Kremlin amplifient ces risques.

Dans ce contexte, la République de Moldavie doit se préparer minutieusement à la résolution des problèmes et des défis liés à la Transnistrie. Jusqu'à présent, la volonté politique d'aborder la réintégration de la même manière que le processus d'intégration européenne s'est avérée insuffisante. Ce manque de volonté politique et de vision stratégique explique le faible niveau de préparation de l'État à la réintégration de la région transnistrienne. Le fait que Chișinău n'envisage actuellement la réintégration que sous un angle économique témoigne d'une approche superficielle. Bien que la Moldavie ait l'ambitieux objectif d'intégrer l'UE d'ici 2028, aucun document de politique publique ne traite de la démilitarisation du territoire occupé, de la lutte contre l'influence idéologique de la Fédération de Russie, de la réintégration du système éducatif, de la justice transitionnelle et de la formation des ressources humaines nécessaires à ce processus. Les autorités n'ont par ailleurs pris aucune mesure pour susciter un consensus public sur la réintégration et préparer la population de la rive droite du Dniestr à cette éventualité.

Le renforcement de la capacité de l'État à réintégrer la région dans l'espace national unique peut être obtenu en réformant l'architecture institutionnelle chargée de l'élaboration des politiques sectorielles de réintégration et en établissant un cadre de coordination des mesures de réintégration entre les autorités centrales et locales. Le cadre institutionnel responsable de l'intégration européenne constitue un modèle de bonnes pratiques. En 2023, le Bureau de l'intégration européenne a été créé et, en 2024, un mécanisme complexe de coordination interinstitutionnelle du processus d'intégration européenne a été mis en place. Ce mécanisme a permis, en peu de temps, d'obtenir des résultats supérieurs à ceux remarqués dans le dossier transnistrien au cours des 30 dernières années. L'analyse de l'expérience d'États ayant connu de longues périodes de séparation ou encore en situation de guerre et ayant développé diverses stratégies de réintégration, comme l'Allemagne, l'Ukraine et la Corée du Sud, serait tout aussi pertinente.

Bibliographie

Arvintii, E. 18 novembre 2025. «Munteanu: Discutăm un plan de reintegrare a regiunii transnistrene, însă un pot da detalii ». [En ligne] : <https://newsmaker.md/ro/munteanu-u-discutam-un-plan-de-reintegrare-a-regiunii-transnistrene-insa-nu-pot-da-detalii> [consulté le 19 novembre 2025].

Biroul politici de reintegrare. 2025a. « 347 161 de locuitori din regiunea transnistreană posedă cetățenia Republicii Moldova ». [En ligne] : <https://gov.md/ro/comunicate-de-presa-bpr/347-161-de-locuitori-din-regiunea-transnistreana-poseda-cetatenia> [consulté le 6 août 2025].

Biroul politici de reintegrare. 2025b. « Dinamica integrării economice a regiunii transnistrene a Republicii Moldova în UE ». [En ligne] : <https://gov.md/ro/comunicate-de-presa-bpr/dinamica-integrarii-economice-regiunii-transnistrene-republicii-moldova-ue> [consulté le 6 août 2025].

Biroul politici de reintegrare. 2025c. « Exporturile din regiunea transnistreană a Republicii Moldova în statele membre ale Uniunii Europene au atins pragul de 83 % în anul 2024 ». [En ligne] : <https://gov.md/ro/comunicate-de-presa-bpr/exporturile-din-regiunea-transnistreana-republicii-moldova-statele-membre> [consulté le 6 août 2025].

Biroul politici de reintegrare. 2025d. « 2 428 agenți economici din regiunea transnistreană sunt luați la evidența Agenției Servicii Publice ». [En ligne] : <https://gov.md/ro/comunicate-de-presa-bpr/2-428-agenti-economici-din-regiunea-transnistreana-sunt-luati-la-evidenta> [consulté le 6 août 2025].

Biroul politici de reintegrare. 2025e. « Dinamica obținerii de către cetățenii Republicii Moldova cu domiciliu în regiunea transnistreană a permiselor de conducere și a certificatelor de înmatriculare de model național, precum și a înregistrării autovehiculelor cu plăci de model neutru. [En ligne] : <https://gov.md/ro/comunicate-de-presa-bpr/dinamica-obtinerii-de-catre-cetatenii-republicii-moldova-cu-domiciliu> [consulté le 6 août 2025].

Biroul politici de reintegrare. 2025f. « Circa 60 de mii de permise de conducere de model național sunt deținute de locuitorii din regiunea transnistreană și peste 41 de mii de seturi de plăci de înmatriculare legale sunt posedate de către aceștia ». [En ligne] : <https://gov.md/ro/comunicate-de-presa-bpr/circa-60-de-mii-de-permise-de-conducere-de-model-national-sunt-detinute-de> [consulté le 9 août 2025].

Biroul politici de reintegrare. 2025g. « 766 de tineri din regiunea transnistreană studiază pe locuri bugetare în instituțiile de învățământ profesional tehnic și universitar din dreapta Nistrului ». [En ligne] : <https://gov.md/ro/comunicate-de-presa-bpr/766-de-tineri-din-regiunea-transnistreana-studiaza-pe-locuri-bugetare> [consulté le 6 août 2025].

Biroul politici de reintegrare. 2025h. « Prestații sociale în valoare de 27.6 milioane de lei au fost oferite cetățenilor Republicii Moldova, cu domiciliu în regiunea transnistreană, în primul semestru al anului 2025 ». [En ligne] : <https://gov.md/ro/comunicate-de-presa-bpr/prestatii-sociale-valoare-de-276-milioane-de-lei-au-fost-oferte> [consulté le 6 août 2025].

Biroul politici de reintegrare. 2025i. « 27 840 de cetățeni ai Republicii Moldova, domiciliați în regiunea transnistreană sunt asigurați medical pe malul drept al

Nistrului ». [En ligne] : <https://gov.md/ro/comunicate-de-presa-bpr/27-840-de-cetateni-ai-republicii-moldova-domiciliati-regiunea> [consulté le 6 août 2025].

Buruiană, D., NewsMaker. 30 septembre 2025. « Sandu, despre planul economic pentru reintegrarea regiunii transnistrene : « Oamenii trebuie să înțeleagă că e în interesul lor » ». [En ligne] : <https://newsmaker.md/ro/sandu-despre-planul-economic-pentru-reintegrarea-regiunii-transnistrene-oamenii-trebuie-sa-inteleaga-ca-e-in-interesul-lor> [consulté le 2 octobre 2025].

Călugăreanu, V., Deutsche Welle. 7 août 2025. « Analiză : Transnistria intră în colaps ». [En ligne] : <https://www.dw.com/ro/piramida-separatist%C4%83-ruseasc%C4%83-de-la-tiraspol-se-descompune/a-73558553> [consulté le 10 août 2025].

Călugăreanu, V., Zona de Securitate. 13 novembre 2025. « Analiză. Cum a uitat Guvernul de prioritatea reintegrării țării în procesul de aderare la UE ». [En ligne] : <https://zonadesecuritate.md/analiza-cum-a-uitat-guvernul-de-prioritatea-reintegrarii-tarii-in-procesul-de-aderare-la-ue/> [consulté le 19 novembre 2025].

Ceban, E., Carnegie Politika. 21 octobre 2025. « O toamnă liniștită în Transnistria : Ce viitor așteaptă republica nerecunoscută de pe Nistru ». [En ligne] : <https://urls.fr/0a0gM2> [consulté le 23 octobre 2025].

Cheptănar, V., Anticorupție. 25 août 2025. « Tiraspolul, cu mâna pe butonul propagandei. Cum ajung canalele rusești în dreapta Nistrului ». [En ligne] : https://urls.fr/_3z4QO [consulté le 23 octobre 2025].

Ciurcă, A., Zona de Securitate. 19 septembre 2025. « Ce promit partidele pentru regiunea transnistreană : Armată unificată, reconcilierea socială și puncte de control ». [En ligne] : <https://zonadesecuritate.md/ce-promit-partidele-pentru-regiunea-transnistreana-armata-unificata-reconcilierea-sociala-si-puncte-de-control/> [consulté le 19 novembre 2025].

Conovali, M., NewsMaker. 10 février 2025. « 4 condiții pe care le-a acceptat Tiraspolul pentru a primi gaz după 10 februarie ». [En ligne] : <https://newsmaker.md/ro/4-conditii-pe-care-le-a-acceptat-tiraspolul-pentru-a-primi-gaz-dupa-10-februarie> [consulté le 10 août 2025].

Curtea Constituțională a Republicii Moldova. 2 mai 2017. « Hotărâre privind interpretarea articolului 11 din Constituție (neutralitatea permanentă) ». [En ligne] : <https://constcourt.md/ccdocview.php?l=ro&tip=hotariri&docid=613> [consulté le 4 septembre 2025].

Curtea Europeană a Drepturilor Omului (CtEDO). 2004. « Case of Ilașcu and others v. Moldova and Russia », Strasbourg, 8 juillet. [En ligne] : [https://hudoc.echr.coe.int/fre#{%22itemid%22:\[%22001-61886%22\]}](https://hudoc.echr.coe.int/fre#{%22itemid%22:[%22001-61886%22]}) [consulté le 4 septembre 2025].

Curtea Europeană a Drepturilor Omului (CtEDO). 2016. « Case of Mozer v. Moldova and Russia ». Strasbourg, 23 février. [En ligne] : [https://hudoc.echr.coe.int/eng#{%22itemid%22:\[%22001-161055%22\]}](https://hudoc.echr.coe.int/eng#{%22itemid%22:[%22001-161055%22]}) [consulté le 4 septembre 2025].

Dermenji, D., Radio Europa Liberă Moldova. 22 juin 2023. « Interviu | Oleg Serebrian : « Costurile reintegrării vor fi foarte mari. Nu vom putea suporta singuri aceste cheltuieli » ». [En ligne] : <https://moldova.europalibera.org/a/interviu-oleg-serebrian-costurile-reintegrarii-vor-fi-foarte-mari-nu-vom-putea-suporta-singuri-aceste-cheltuieli-/32470891.html> [consulté le 10 août 2025].

Euronews România. 28 février 2024. « Exclusiv. Transnistria nu mai este controlată total de Rusia. Vicepremierul Republicii Moldova : « Prezența militară rusă este un factor psihologic important » ». [En ligne] : <https://www.euronews.ro/articole/transnistria-nu-mai-este-controlata-total-de-rusia-vicepremierul-republicii-moldo> [consulté le 10 août 2025].

Freedom House. 2024a. *Freedom in the World 2024. Transnistria*. [En ligne] : <https://freedomhouse.org/country/transnistria/freedom-world/2024> [consulté le 4 septembre 2025].

Freedom House. 2024b. *Freedom in the World 2024. Russia*. [En ligne] : <https://freedomhouse.org/country/russia/freedom-world/2024> [consulté le 4 septembre 2025].

Gorbatovschi, M., Ziarul de Gardă. 24 octobre 2025. « «S-a terminat cu ferestrele deschise pe timp de iarnă și cârnațul ieftin». Din Rîbnița, la cumpărături mai ieftine în Rezina. Reportaj ZdG ». [En ligne] : <https://urls.fr/4jN9aJ> [consulté le 25 octobre 2025].

Grâu, L., Radio Europa Liberă Moldova. 22 août 2021. « Veaceslav Ioniță: « Moldova se depopulează și devine o explozie socială » ». *Europa Liberă Moldova*, 22 august. [En ligne] : <https://urls.fr/jCer2X> [consulté le 19 octobre 2025].

Guvernul Republicii Moldova. 2016. « Hotărârea nr. 545 din 04.05.2016 cu privire la desemnarea funcționarilor publici responsabili de problematica transnistreană ». [En ligne] : https://www.legis.md/cautare/getResults?doc_id=92582&lang=ro [consulté le 19 octobre 2025].

Guvernul Republicii Moldova. 2024. « Hotărârea nr. 180 din 13.03.2024 cu privire la mecanismul de coordonare a procesului de aderare a Republicii Moldova la Uniunea Europeană și modul de organizare și funcționare a echipei de negociere în cadrul acestui proces ». [En ligne] : https://www.legis.md/cautare/getResults?doc_id=142350&lang=ro [consulté le 19 octobre 2025].

Guvernul Republicii Moldova. 2025. *Organigrama*. [En ligne] : <https://gov.md/ro/org/anigrama> [consulté le 19 octobre 2025].

Gvidiani, A. 2020. *Culegere de articole pe problematica transnistreană (2016-2020)*. [En ligne] : https://gov.md/sites/default/files/users-media/media-23/BPR/alin_gvidiani_-_culegere_de_articole_pe_problematica_transnistreana.pdf [consulté le 19 octobre 2025].

Institutul de Politici Publice. 2024. *Barometrul Opiniei Publice. Septembrie – Octombrie 2024*. [En ligne] : <https://ipp.md/wp-content/uploads/2024/10/Raport-final-BOP-2024.pdf> [consulté le 19 octobre 2025].

Mihalache, E., Moldova 1. 11 novembre 2025. « Marta Kos: « UE va găsi soluții pentru regiunea transnistreană, astfel încât aceasta să nu devină un obstacol pentru aderarea R. Moldova la UE » ». [En ligne] : https://urls.fr/9TDgc_ [consulté le 11 novembre 2025].

Mirca, C., TVR Moldova. 6 février 2025. « Igor Grosu: Reintegrarea regiunii separatiste ar costa anual Chișinăul aproape jumătate de miliard de euro ». [En ligne] : https://urls.fr/e8mkC_ [consulté le 19 octobre 2025].

Mission of the President of Ukraine in the Autonomous Republic of Crimea. 2023. « Strategy for the cognitive deoccupation of Crimea ». [En ligne] : <https://ppu.gov.ua/en/documents/strategy-for-cognitive-deoccupation-of-crimea/> [consulté le 19 octobre 2025].

Promo-LEX. 2023. « Infografic: Rata de încarcerare din regiunea transnistreană rămâne cea mai mare din Europa ». [En ligne] : <https://promolex.md/infografic-rata-de-incarcerare-din-regiunea-transnistreana-ramane-cea-mai-mare-din-europa/> [consulté le 4 septembre 2025].

Promo-LEX. 2025a. « Promo-LEX continuă monitorizarea „inițiativelor legislative” adoptate de structurile regimului de ocupație de la Tiraspol, care au un impact direct asupra drepturilor omului și a situației socio-economice din regiune ». [En ligne] : https://urls.fr/g_ER3V [consulté le 25 octobre 2025].

Promo-LEX. 2025b. « O realitate captivă: Studiul Promo-LEX dezvăluie arhitectura propagandei în regiunea transnistreană ». [En ligne] : <https://promolex.md/o-realitate-captiva-studiul-promo-lex-dezvaluie-arhitectura-propagandei-in-regiunea-transnistreana/> [consulté le 25 octobre 2025].

Promo-LEX. 2025c. « Cultul războiului și îndocrinarea timpurie în grădinițele subordonate regimului de ocupație de la Tiraspol ». [En ligne] : <https://promolex.md/cultul-razboiului-si-indocrinarea-timpurie-in-gradinitile-subordonate-regimului-de-ocupatie-de-la-tiraspol/> [consulté le 25 octobre 2025].

Promo-LEX. 2025d. « Taberele de educație (ne)patriotică din regiunea transnistreană: cum sunt învățați copiii să apere regimul de ocupație cu arma în mână ». [En ligne] : <https://promolex.md/taberele-de-educatie-nepatriotica-din-regiunea-transnistreana-cum-sunt-invatați-copiii-sa-apere-regimul-de-ocupatie-cu-arma-in-mana/> [consulté le 25 octobre 2025].

Promo-LEX. 2025e. « Copiii din regiunea transnistreană au ajuns și în 2025 în taberele de „reeducare” a copiilor ucraineni, organizate de centrul „Artek” din Crimeea ocupată ». [En ligne] : <https://urls.fr/IELOy1> [consulté le 25 octobre 2025].

Prohnițchi, V. 2024. *Aspectele fiscale și bugetare ale reintegrării Republicii Moldova*. Chișinău: Friedrich-Ebert-Stiftung Moldova. [En ligne] : <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/moldau/21318-20250203.pdf> [consulté le 4 septembre 2025].

Soltan, I., Agora. 29 septembre 2025. « Maia Sandu admite: Integrarea în UE a R. Moldova s- ar putea întâmpla în doi pași ». [En ligne] : <https://agora.md/2025/09/29/maia-sandu-admite-integrarea-in-ue-a-r-moldova-s-ar-putea-intampla-in-doi-pasi> [consulté le 17 octobre 2025].

Tabaranu, I., Zona de Securitate. 9 août 2022. « Video. Condamnați la tăcere. Legea lui Gurețki, pentru Gurețki ». [En ligne] : <https://zonadesecuritate.md/video-condamnati-la-tacere-legea-lui-guretki-pentru-guretki/> [consulté le 17 octobre 2025].

Ursu, V., Radio Europa Liberă Moldova. 18 septembre 2009. « Resortul Reintegrării a fost ridicat la un nivel superior ». [En ligne] : <https://moldova.europalibera.org/a/1825376.html> [consulté le 17 octobre 2025].

Verkhovna Rada of Ukraine. 2014. « Law of Ukraine «On Ensuring Civil Rights and Freedoms, and the Legal Regime on the Temporarily Occupied Territory of Ukraine». [En ligne] : <https://zakon.rada.gov.ua/laws/annot/uk/1207-18?lang=en> [consulté le 19 octobre 2025].

Zona de Securitate. 18 septembre 2025. « După criză, înainte de vot: cum văd locuitorii din stânga Nistrului viitorul regiunii. Peste 50% cred că lucrurile merg într-o direcție greșită ». [En ligne] : <https://zonadesecuritate.md/dupa-criza-inainte-de-vot-cum-vad-locuitorii-din-stanga-nistrului-viitorul-regiunii-pest-50-cred-ca-lucrurile-merg-intr-o-directie-gresita/>

locuitorii-din-stanga-nistrului-viitorul-regiunii-pestes-50-cred-ca-lucrurile-merg-intr-o-directie-gresita/ [consulté le 19 octobre 2025].

Remerciements : Recherche soutenue par le projet Brâncuși Roumanie-France UEFISCDI, PN-IV-P8-8.3-PM-RO-FR-2024-0165 « La crise des institutions et l’avenir de la démocratie libérale : diagnostics et thérapies possibles à partir des exemples français et roumain », CRIDEM, Faculté d’études européennes, Université Babeș-Bolyai de Cluj-Napoca, Roumanie.



© *Synergies Roumanie*, n° 20, Année 2025.

Revue du GERFLINT

<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb427223778>

Bibliothèque nationale de France -Novembre 2025 -

Éléments sous droits d’auteur.

<https://gerflint.fr/>

<https://gerflint.fr/synergies-roumanie>

